



Notice du 12 juin 2025

Convention d'objectifs universelle (COU)

Les conventions d'objectifs universelles (COU) sont établies au moyen de l'outil COS de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Pour mettre au point leur COU, les gros consommateurs peuvent choisir librement l'une des personnes figurant sur la liste des conseillères et conseillers en énergie certifiés publiée sur le [site Internet de l'OFEN/OFEV](#). Ils concluent leur convention avec la Confédération (OFEN/OFEV), mais l'Office de l'environnement et de l'énergie du canton de Berne (OEE) peut la consulter en tout temps.

En bref

La COU est une convention d'objectifs conclue entre la Confédération et un gros consommateur. Ce dernier peut mandater une conseillère ou un conseiller en énergie titulaire d'une certification pour la mettre au point. La COU constitue la base pour

- l'exemption de la taxe sur le CO₂
- le remboursement du supplément réseau

Indicateur

Modèle de mesures : effet sur la consommation d'énergie, effet sur les émissions
Modèle d'efficacité : efficacité énergétique globale, efficacité gaz à effet de serre

Amélioration de l'efficacité

2 % par an en moyenne

Durée du retour sur investissement (RSI)

- Mesures concernant l'infrastructure ainsi que des installations durables et/ou des installations regroupant plusieurs produits et processus : RSI jusqu'à 12 ans
- Autres mesures : RSI jusqu'à 6 ans

Durée

10 ans

Formation d'un groupe de gros consommateurs

Possibilité de former un groupe d'entente avec l'OFEN et de regrouper plusieurs sites d'exploitation physiques (à partir de 20) pour former un site d'exploitation virtuel.

Coûts

Coûts des prestations de conseil en énergie et de l'assurance qualité (prix selon indications du pool de conseillères et conseillers).

Adéquation de l'instrument

Instrument convenant à tous les gros consommateurs, indispensable pour le remboursement du supplément réseau et l'exemption de la taxe sur le CO₂.

Synergies

Exemption des prescriptions détaillées mais pas de la taxe sur le CO₂, pas de remboursement du supplément réseau.

Suivi

Effectué au moyen de l'outil COS de l'OFEN

Domaine de validité

Tous les cantons